

Présentation

En 2006-2007, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,7 heures, dont 16,5 heures d'enseignement. Sur ces 17,7 heures, en moyenne, 1,0 heure est rémunérée en heure supplémentaire année [1].

Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui effectuent le plus d'heures supplémentaires (1,6 h en moyenne). Au total, 6 231 387 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,5 %) ont été dispensées en 2006-2007. Ce nombre est en baisse par rapport à la rentrée précédente (60 902 heures de moins, soit - 1,0 %) [2].

Le ratio global d'heures par élève est de 1,42 h. Il est de 2,08 h en lycée professionnel (LP) où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,38 h en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 1,22 h en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,9 en premier cycle (hors SEGPA), 16,1 en second cycle professionnel et 23,0 en second cycle général et technologique [3].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail réalisé par les enseignants puisque ne sont pas comptés les heures de correction des copies, préparation des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Définitions

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

■ **Heures d'enseignement par élève.** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.32, 02.43.

– "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, Éducation & formations, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases relais académiques à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2006-2007.

Enquête détaillée sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics du second degré, DEPP, 2006-2007.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées			
		Enseignement	Autres activités (1)	Service total (2)	Dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	50 223	13,9	1,2	15,5	1,6
Certifiés et assimilés	242 422	16,7	1,2	18,0	0,9
Adjoints et chargés d'enseignement	2 906	16,4	3,1	19,5	0,6
PEGC	11 400	16,3	0,5	16,8	0,6
PLP	61 444	17,9	0,5	18,4	1,1
Titulaires	368 395	16,5	1,1	17,7	1,0
Non-titulaires	10 412	15,4	0,1	15,6	0,7
Ensemble (3)	378 807	16,5	1,1	17,7	1,0

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,5 heures qui se décompose en 13,9 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité. Sur ce service moyen, 1,6 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	133 027	4 380	560 746	698 153
Certifiés et assimilés	2 557 475	59 760	1 424 986	4 042 220
Adjoints et chargés d'enseignement	31 788	5 247	10 680	47 715
PEGC	185 726	288	211	186 225
PLP	59 591	790 386	247 225	1 097 201
Total titulaires et stagiaires	2 967 606	860 060	2 243 849	6 071 515
Maîtres auxiliaires	9 416	4 396	4 114	17 925
Professeurs contractuels	41 217	57 119	37 247	135 584
Autres non-titulaires	3 344	1 335	1 685	6 363
Total général	3 021 583	922 910	2 286 894	6 231 387

Lecture - Les PLP dispensent 790 386 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 021 583 heures d'enseignement dans les collèges.

[3] Effectifs d'heures/élève et élèves/enseignant dans le second degré public en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	LP	LEGT	Total
Heures/élève	1,22	2,08	1,38	1,42

(1) L'enseignement général dispensé par les enseignants du premier degré en SEGPA est pris en compte.

Nombre moyen d'élèves devant un enseignant par niveau de formation (E/S)

	Premier cycle hors SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Ensemble
E/S	22,9	16,1	23,0	21,1